

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 299-6-2019

Avis est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2019, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 299-6-2019, modifiant le règlement du plan d'urbanisme, règlement numéro 299-1991, dans le but de modifier les plans sur les grandes affectations du sol dans le secteur du périmètre urbain.

Que ce règlement a reçu un certificat de conformité de la MRC de Montcalm le 29^e jour du mois de janvier 2020.

Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 29^E JOUR DU MOIS DE JANVIER 2020

Marie-Josée Masson
secrétaire-trésorière / directrice générale